

Version: 1

Date de version: 09/06/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

> Vape47 Enfer Pod Frisson Mangue 00 mg/ mL. Nom du produit

: OUN2-NONR-SOOM-GEJG Numéro UFI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Liquide pour cigarette électronique.

Aucune donnée disponible. **Utilisations contre indiquées**

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité 1.3

Nom: LA 47e HEURE **Fournisseur**

> Rue: 47, Boulevard Saint Germain Code postal/Ville: 75005 PARIS

Pays : France:

Téléphone: +33 (0)1 43 73 26 20 Site web: Http://www.vape47.com Email: Contact@vape47.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59.

2 **Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers : Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.



Mises en garde - Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

| Substance | | Concentration (%) | Limites de concentration spécifiques | | Classification |
|------------|----------------------|----------------------|--|------|---------------------|
| glycerol [| 1] | A 1 | | | |
| N°CAS | 56-81-5 | 25.0% ≤C< 50.0% | | | |
| N°EC | 200-289-5 | | | | |
| N°IDX | | | | | |
| propane- | 1,2-diol | | No. | | Variable III |
| N°CAS | 57-55-6 | 25.0% ≤C<50.0% | | Y Y | |
| N°EC | 200-338-0 | | | | |
| N°IDX | | | | | |
| 2-isoprop | yl-N,2,3-trimethylbu | tyramide | 70 | | |
| N°CAS | 51115-67-4 | 2.5% ≤C< 5.0% | | H302 | Acute Tox. 4 ORAL |
| N°EC | 256-974-4 | \\\. | | | |
| N°IDX | | | | | |
| L-mentho | | | | | |
| N°CAS | 2216-51-5 | C< 1.0% | | H315 | Skin Irrit. 2 |
| N°EC | 218-690-9 | | | H319 | Eye Irrit. 2 |
| N°IDX | | | | - 4 | |
| 2-ethyl-3- | hydroxy-4-pyrone | | | | |
| N°CAS | 4940-11-8 | C< 1.0% | | H302 | Acute Tox. 4 ORAL |
| N°EC | 225-582-5 | | | | |
| N°IDX | | | | | |
| acetic aci | d [1] | | | | |
| N°CAS | 64-19-7 | C< 1.0% | | H226 | Flam. Liq. 3 |
| N°EC | 200-580-7 | | | H312 | Acute Tox. 4 DERMAL |
| N°IDX | 607-002-00-6 | | | H314 | Skin Corr. 1A |

^[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.





En cas d'inhalation:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.





6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

| Substance | Valeur | Unité | Туре |
|--------------------------------------|--------|-------|---|
| glycerol CAS : 56-81-5 (FR) | 10 | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (8 heures) |
| acetic acid CAS: 64-19-7 (FR) | 50 | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (15 minutes) |
| acetic acid CAS: 64-19-7 (FR) | 10 | ppm | Valeur limite d'exposition (15 minutes) |
| acetic acid CAS: 64-19-7 (FR) | 29 | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (8 heures) |
| diphenyl ether CAS: 101-84-8 (FR) | 14 | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (15 minutes) |



| diphenyl ether CAS: 101-84-8 (FR) | | 7 | mg/m³ | Valeur limite d'exposition (8 heures) |
|--------------------------------------|--------------------|---|-------|---------------------------------------|
| | diphenyl ether | 1 | ppm | Valeur limite d'exposition (8 heures) |
| | CAS: 101-84-8 (FR) | | | |

Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protection de la peau : Protection des mains :

Type de gants appropriés : Porter des gants de protection.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire : Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire : Porter une protection respiratoire.

Remarque:

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un

appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE

doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur: Pas de données disponiblesOdeur: Pas de données disponibles



Point de fusion/point de congélation
 Point initial d'ébullition et intervalle
 Pas de données disponibles
 Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : >80°c

Inflammabilité: Pas de données disponiblesLimites supérieures/inférieures: Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur: Pas de données disponiblesDensité de vapeur: Pas de données disponiblesDensité relative: Pas de données disponibles

Solubilité(s) : Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité : Pas de données disponibles
Température de décomposition : Pas de données disponibles

Viscosité cinématique : Non applicable

Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

$oldsymbol{11}$ Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles



Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Cancérogenicité:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Sensibilisation des voies respiratoires</u> :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité



Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances:

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.





14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n $^{\circ}$ 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

16 Autres informations

Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.





Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 14, règlement (UE) n°2020/217.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| H226 | Flam. Liq. 3 | Liquide et vapeurs inflammables. |
|------|-------------------------|---|
| H301 | Acute Tox. 3 ORAL | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Acute Tox. 4 ORAL | Nocif en cas d'ingestion |
| H311 | Acute Tox. 3 DERMAL | Toxique par contact avec la peau. |
| H312 | Acute Tox. 4 DERMAL | Nocif par contact avec la peau. |
| H314 | Skin Corr. 1A | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H315 | Skin Irrit. 2 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Eye Irrit. 2 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H331 | Acute Tox. 3 INHALATION | Toxique par inhalation. |
| H400 | Aquatic Acute 1 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H412 | Aquatic Chronic 3 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long |
| | | terme |

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 09/06/2023 Date de version : 09/06/2023 Date d'impression : 09/06/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

